## Le lavoir municipal de Collemiers

Le 6 janvier 1891, le conseil municipal de Collemiers, sous la présidence de son maire Jean Guichard, décide l'achat d'un terrain de 1500 m2 aux héritiers Pauron pour la somme de 1.000 francs en vue d'y faire construire un lavoir public.

Ce terrain est composé de 2 parties, l'une au nord du ruisseau où sera établi le lavoir, l'autre au sud qui sera le jardin de l'instituteur jusque dans les années soixante.

Le 5 avril 1891, le conseil approuve les plans et devis présentés par M. Leseur, architecte à Sens sous réserves que :

- 1°) le sable utilisé provienne de la plaine de Gron, le sable de Collemiers n'étant pas de bonne qualité.
- 2°) la couverture soit faite en tuiles pressées petit moule 1er choix produites par la tuilerie de l'Orme à Villebougis.

Le devis s'élève au montant de 8.300 francs, le budget communal de 1891 s'équilibre à 5.253,35 francs. La commune doit donc emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 4%.

Le 15 mars 1892 il est décidé la mise en adjudication de la construction, la réalisation en sera confiée à M. Varache, entrepreneur.

La première annuité de remboursement sera versée le 25 août 1892.

Le 30 août 1894, le conseil approuve le décompte général de l'architecte s'élevant à 6480,26 francs après réception des travaux.

Si on imagine que l'entrepreneur a été payé en pièces d'or de 20 francs de l'époque, qu'on appelle Napoléon, cela représenterait aujourd'hui (en 2012) environ 85.000 Euros.

Nous pouvons supposer que notre lavoir a eu 118 ans en ce début d'année 2012.

Collemiers, le six janvier deux mille douze,

Michel GRÉMY